

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2009

CP 09/07-04

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - (C.D.E.F.)

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille dispose de 11 logements en location à Montauban :

- 9 logements pour l'accueil de parents isolés (femmes enceintes et/ou avec enfants, pères) ou de jeunes couples dans le cadre d'un soutien à la parentalité,
- 2 logements pour l'accueil de jeunes majeurs (18 à 21 ans).

L'un de ces logements loués auprès de Tarn-et-Garonne Habitat, nécessite d'être abandonné car les jeune(s) majeur(e)s qui y sont orienté(e)s sont, depuis un certain temps, agressés et/ou menacés systématiquement. Il s'agit d'un T1 Bis situé « Cité Les Chaumes ».

Tarn-et-Garonne Habitat, informé par courrier et à plusieurs reprises des difficultés rencontrées, propose une **mutation de logement** qui interviendra à la mi-juillet 2009.

En conséquence,

- Le logement T1 Bis situé au rez-de-chaussée « Cité Les Chaumes »
Bâtiment C – Logement n° 24
23 rue Jacques Cartier à Montauban
Loyer mensuel : 171 euros
Charges mensuelles : 73 euros

est rendu à Tarn-et-Garonne Habitat qui propose en remplacement un logement plus adapté et au 2^{ème} étage.

- **Type 2 – « Les Chênes »**
Bâtiment A – Logement n° 16
2 rue Le Nôtre à Montauban
Loyer mensuel : 228,31 euros
Charges mensuelles : 72,77 euros
Date d'effet de la location : 16 juillet 2009

Ce dernier a été visité et présente des caractéristiques (en étage, plus grand emplacement...) en adéquation avec les attentes et les besoins d'accueil précités.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du principe de mutation de logement, telle que proposée par Tarn-et-Garonne Habitat, mettant de fait un terme à la location du T1 Bis « Cité Les Chaumes » conclue en Commission Permanente dans sa séance du 30 novembre 1992 ;
- Approuve le contrat de location de l'appartement de type 2 situé aux Chênes, à Montauban, proposé en remplacement par Tarn-et-Garonne Habitat, dans le cadre des activités liées à l'hébergement du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, à compter du 16 juillet 2009 selon les principales dispositions suivantes :

Loyer mensuel : 228,31 euros

Charges mensuelles : 72,77 euros

Date d'effet de la location : 16 juillet 2009

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département le contrat de location correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur Gonzalez

Le Président,